Nom du médecin traitant :	
Téléphone :	
Adresse :	
En est de bassia ani contestamente	habituallamant 0
En cas de besoin, qui contactez-vous	nabituellement ?
Nom :	Nom :
Prénom:	Prénom:
Adresse :	Adresse:
Téléphone :	Téléphone :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
Nom :	Nom :
Prénom:	Prénom:
Adresse :	Adresse :
	·
Téléphone :	Téléphone :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :
Lien de parenté :	Lien de parenté :
'	
Date :	Signature :



29-31 Rue Pujos - BP 80262 17305 ROCHEFORT CEDEX 05 46 82 35 00 / ccas@ville-rochefort.fr









Renseignements au Pôle Développement Social : 05 46 82 35 00 / ccas@ville-rochefort.fr





Conseils à adopter en période de fortes chaleurs ou de canicule



Inscription Volontaire au registre « Rochefort Solidarité Séniors »

Identifiez les premiers effets :



Crampes











Fatigue Mainhabituelle de

Maux de tête

Fièvre > 38°C Vertiges Nausées

Propos incohérents

Protégez vous :

- > Buvez régulièrement de l'eau (1 litre et demi minimum) ;
- > Rester au frais. Ne sortez que si cela est indispensable, et de préfèrence le matin ;
- > Eviter tout effort;
- > Porter des vêtements légers ;
- > Mouillez vous le corps régulièrement ;
- > Mangez frais et équilibré ;
- > Le soir, dès qu'il fait frais, ouvrez les fenêtres ;
- > Si vous avez la télé-assistance, portez toujours votre médaillon ou votre bracelet ;
- > Emportez votre téléphone portable et si vous ne vous sentez pas bien, appellez votre médecin traitant ou le 15.













Inscrivez-vous sur le registre du CCAS:

Remplissez le coupon d'inscription ci-contre et retournez-le au CCAS par voie postale ou par mail.

Renseignements au Pôle Développement Social :

CCAS de ROCHEFORT, 29-31 Rue Pujos - BP 80262 17305 ROCHEFORT CEDEX 05 46 82 35 00 / ccas@ville-rochefort.fr

Déclarant n° 1	Déclarant n° 2
Nom:	Nom:
Prénom:	
Date de naissance :	
Téléphone:	Téléphone portable :
Mail:	
Bénéficiez-vous d'un soutien à do ☐ Oui ☐ Non	micile ?
Si oui, merci d'indiquer leurs coordonn	ées:
Service d'Aide à Domicile ou Employe	é(e) : Nom :
Téléphone :	-
Fréquence hebdomadaire d'intervention	on :
Soins infirmiers : Nom :	
Téléphone :	
	on :
Service de téléassistance : Coordonn	nées :
Téléphone :	
Portage de repas : Coordonnées :	
Téléphone :	

Conformément aux dispositions prévues par le plan national canicule, la veille saisonnière est activée chaque année du 1^{er} juin au 31 août. Ce plan permet de lutter contre d'éventuels risques sanitaires liés aux fortes chaleurs. Il s'appuie sur un repérage individuel des personnes à risque, grâce aux registres tenues par les communes qui recensent les personnes fragiles. L'inscription à ce registre demeure une démarche volontaire et les données sont confidentielles. Elle se fait par l'intéressé, son représentant légal ou une personne de confiance.